



## COMMUNE DE CRAVANT

Le **DOUZE OCTOBRE DEUX MIL ONZE à 20 h 30**, le Conseil Municipal convoqué le **25 septembre 2011** s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FRANCK, Maire.

<b>Conseillers en exercice : 14</b>	<b>Absents : 5</b>	<b>Procuration : 0</b>
<b>Maire :</b>	Jean-Pierre FRANCK	
<b>Adjoint :</b>	Marie THEUREL, Guy IMBAUT et Fabien MONCOMBLE	
<b>Conseillères :</b>	Michèle BARY, Michelyne DELAGE, Renée LATERRERE, Ghislaine ROUILLÉ	
<b>Conseillers :</b>	Nordine BOUCHROU, Frédéric DELACROIX, Denis NOGUERO, Frédéric NORMAND, Paul SEGUIN et Arnaud VILLECOURT	
<b>Excusés :</b>	Nordine BOUCHROU, Denis NOGUERO, Frédéric NORMAND, Paul SEGUIN et Arnaud VILLECOURT	
<b>Secrétaire :</b>	Frédéric DELACROIX	

===<<<>>===

**Le procès verbal et les délibérations de la séance du 22 juillet 2011  
sont *APPROUVÉS* à l'unanimité.**

===<<<>>===

### **1°) PLU : PRESENTATION DES ENJEUX DU DIAGNOSTIC, PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Après avoir rappelé les enjeux de la transformation du Plan d'Occupation des Sols actuel en Plan Local d'Urbanisme, à savoir ouvrir à la construction des secteurs déjà définis dans le règlement de la ZPPAUP, le Maire donne la parole à Benjamin MAUFRONT, chargé d'études en urbanisme au cabinet CDHU.

Celui-ci rappelle brièvement les contraintes à prendre en compte dans l'élaboration de ce nouveau document : présence de voies de circulation à fort trafic (A6, RD 606), de zones inondables ou définies comme telles en cas de rupture de barrage, de ZNIEFF, d'une zone NATURA 2000, de canalisations de transport de gaz, de carrières, d'une zone de protection du captage d'eau, d'une ZPPAUP ...

Benjamin MAUFRONT propose ensuite au Conseil Municipal 3 scénarios d'évolution de la population :

1. un scénario « bas » avec une perte de population (environ 780 habitants)
2. un scénario « au fil de l'eau » avec une population stable (825 habitants)
3. un scénario « haut » avec une augmentation de la population (1000 habitants)

Le Maire lui fait remarquer que l'objectif de la commune est d'attirer de nouveaux habitants et qu'en conséquence c'est le scénario « haut » qui doit être privilégié. Il ajoute, en outre, que les infrastructures actuelles permettent d'atteindre cet objectif et cite l'exemple de la station d'épuration d'une capacité de 1000 habitants.

Benjamin MAUFRONT indique ensuite que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est constitué de deux volets : un volet naturel sur lequel figurent toutes les contraintes environnementales et un volet urbain.

L'objectif de la commune est de valider dans le règlement du PLU les secteurs ouverts à la construction dans celui de la ZPPAUP, ce qui représente environ 20 ha. Le Maire rappelle qu'il faut déduire de ce chiffre la superficie du secteur réservé à l'extension éventuelle de la zone d'activités situé en zone d'expansion des crues.

Les secteurs à ouvrir prioritairement à l'urbanisation sont donc ceux du Colombier, de « Champagne », du Val du Guette sur Cravant, celui du « Haut des Champs » sur Cheully.

#### Plain du Cougnot :

Le Maire indique qu'une autre zone, celle du Plain du Cougnot, pourrait faire l'objet d'une urbanisation en raison de sa situation privilégiée.

Benjamin MAUFRONT indique que l'ouverture à la construction de ce secteur ne pourra se faire qu'avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Guy IMBAUT note que la disparité des arbres de ce secteur ne justifie pas un classement en « secteur boisé classé ».

Benjamin MAUFRONT propose que la commune redéfinisse les secteurs boisés devant bénéficier d'une protection.

#### Cheully :

Benjamin MAUFRONT rappelle que le Conseil Général refuse les sorties directes sur les voies départementales. En conséquence, l'accès aux parcelles constructibles devra se faire par le hameau.

Michèle BARY indique qu'un projet de pose de panneaux photovoltaïques sur Irancy impactera visuellement les terrains de ce secteur.

#### Secteur du Colombier :

Frédéric DELACROIX indique que la commune devra aménager des espaces de circulation sécurisés pour permettre aux futurs habitants de se rendre à pied au centre bourg.

Guy IMBAUT rappelle que l'urbanisation du Colombier nécessite un renforcement des réseaux eau potable et assainissement. Le Maire lui indique que la commune de Bazarnes pourrait réaliser une extension de son réseau afin d'alimenter les parcelles en eau potable. Les eaux usées pourraient, quant-à elles, être prises en charge par une mini-station à créer.

#### Secteur du Val du Guette :

Frédéric DELACROIX rappelle que la commune souhaite également ouvrir à la construction la bande de terrains située entre les rues du Val du Guette et du Cougnot.

En conclusion de la discussion, Benjamin MAUFRONT indique qu'une prochaine réunion est à prévoir début novembre pour la rédaction du règlement et la définition du zonage.

## **2°) D139 : INCORPORATION DES RUES D'ORLEANS ET D'ARBAUT DANS LA VOIRIE COMMUNALE / TRANSFERT DE GESTION DES RUES DES FOSSES ET DU MOULIN DANS LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL**

Le Maire rappelle la démarche initiée auprès du Conseil Général visant à définir les modalités de l'échange de la portion de la Départementale 139 entre les Portes d'Orléans et d'Arbaut et de la voirie communale des rues des Fossés et du Moulin.

Cette opération devrait être validée prochainement au sein des instances départementales.

Guy IMBAUT souhaite savoir si les camions continueront d'emprunter la rue du Donjon. Le Maire lui répond positivement, cette voie restant simplement dans le domaine communale.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE l'incorporation dans la Voirie Communale de la section de la route départementale N° 139 comprise, dans la traverse du bourg, entre les portes d'en Bas et d'Arbaut, soit sur une longueur de 430 ml.**

**ACCEPTE le transfert, en contrepartie, dans le domaine public départemental, des rues du Moulin et des Fossés, soit sur une longueur de 555 ml.**

### **3°) TOUR DE TABLE**

- \* Le Maire :
- annonce aux conseillers l'arrivée du nouveau camion porteur d'eau des pompiers,
  - précise que la borne escamotable devant être installée devant la Porte d'Orléans a été livrée ; une entreprise réalisera prochainement les travaux préparatoires de fouille.
- \* Marie THEUREL :
- souhaite avoir des précisions sur le projet de création de chicanes dans la rue St Martin. Le Maire lui répond qu'une rencontre avec les riverains doit avoir lieu prochainement et que le Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, débattera de leurs propositions.
  - rappelle que le Conseil Municipal souhaite que l'office de la Salle Polyvalente soit équipé avec du matériel professionnel. Le Maire rappelle que le matériel devant être acheté ne doit pas conduire à un reclassement de l'office en cuisine.
- \* Chislaine ROUILLÉ :
- indique qu'elle rencontrera prochainement les institutrices pour faire le point avec elles sur leurs besoins en matière de création d'une école numérique.
- \* Michèle BARY :
- souhaite savoir si le démantèlement de la banque DEXIA aura des conséquences pour la commune. Le Maire lui indique que non.
  - demande au Maire s'il a connaissance d'un projet de don à la commune d'une maison située à Cheully. Le Maire lui répond qu'il n'est pas au courant de ce projet.
- \* Frédéric DELACROIX :
- souhaite que la commune règle le problème du stockage des chaises et des tables à la Salle Polyvalente depuis la libération des vestiaires pour la nouvelle équipe de football.
  - précise qu'un administré regrette le positionnement de la chicane de la rue de Jouigny. Le Maire l'invite à se rapprocher de lui pour en discuter.
- \* Renée LATERRERE :
- constate une augmentation de la circulation dans la rue des Bouchots,
  - annonce la « mise en sommeil » de l'association CHORALE MELISMES en 2012, faute d'avoir pu trouver un nouveau chef de chœur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire

Le secrétaire de séance